

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DDCT 24 Signature d'une convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) pour l'attribution d'une subvention de (100 000 euros).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 100 000 euros est attribuée à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit au titre de l'année 2018.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 10, passage des Abbesses (18e), une convention dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec ladite association.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, destination 34800010, du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO